



La Lettre

BRUEIL-EN-VEXIN

Budget : l'Etat lâche les communes en rase campagne

NOUS SAVIONS QUE BRUEIL-EN-VEXIN N'ÉCHAPPERAIT PAS À LA BAISSÉ GÉNÉRALISÉE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT QUI ASSURENT UNE GRANDE PARTIE DE SES REVENUS. LES COMMUNES DE NOTRE CATÉGORIE SE TROUVENT AU CENTRE D'UN TIR CROISÉ QUI RISQUE, À TERME, DE LES PARALYSER TOTALEMENT.

D'un côté elles doivent faire face à des obligations nouvelles comme le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales qui impose aux communes les plus riches d'aider les plus pauvres. **Pour nous, à Brueil, c'est une contribution qui ne cesse d'augmenter depuis sa création : 1640 € en 2012, 4050 € en 2013, 6991 € en 2014 et sans doute près de 9000 € 2015.**

Elles doivent aussi assumer le coût de la loi sur l'aménagement des rythmes scolaires et faire face à des charges nouvelles dont nous avons déjà parlé ici. Enfin, l'Etat ajoute une nouvelle couche à ces dépenses incompressibles en réduisant d'une manière forte et permanente les dotations qui assuraient une grande partie de nos moyens d'existence. Les fameuses DGF : Dotations Globales de Fonctionnement. **A ce titre, nous avons touché 69 257 € en 2012, 68 236 € en 2013, 62 310 € en 2014 et nous devrions percevoir 46 599 € en 2015 !**

Parce que nous avons encore à notre disposition des champs d'économies possibles, nous avons décidé de maintenir à leurs niveaux les taux d'imposition et de ne pas faire subir aux Brueillois les conséquences de ces baisses de revenus. Aujourd'hui, c'est encore possible et à l'unanimité, **le Conseil municipal a choisi de ne pas augmenter nos impôts.** Combien de temps pourrions-nous encore tenir ? Même si tout cela est fort de café, plus personne n'ose prétendre savoir lire dans le marc du même nom.

Bonne lecture !
Votre maire, **Bruno Caffin**

C'était Carnaval

Initiative d'un petit groupe de parents d'élèves, le Carnaval a montré ses couleurs le 11 avril dernier pour le plus grand plaisir des enfants de l'école.



Le Vexin 20 ans FÊTE SON PARC

VENEZ FÊTER LES 20 ANS DU PARC !

20 ans du Parc naturel régional du Vexin français. Comme nous avons eu l'occasion de le dire dans une récente « Lettre de Brueil » un programme de manifestations a été élaboré qui sera pour les habitants du territoire autant d'occasions de se rencontrer et de partager les valeurs du Parc : initiatives, expérimentations, exemplarité, responsabilité, passions communes.

Ce programme est disponible en mairie et présente les rencontres habituelles organisées par le Parc et certain de ses partenaires : conférences, ateliers, animations, balades... Avec un « temps fort » **le dimanche 14 juin au Domaine de Villarceaux à Chaussy.** Un moment familial et convivial qui rassemblera les habitants, les acteurs du territoire, les partenaires... Toutes celles et tous ceux qui depuis 20 ans, font le Parc naturel régional du Vexin français.

Ne manquez pas cette journée, venez y participer avec vos enfants, vos amis...

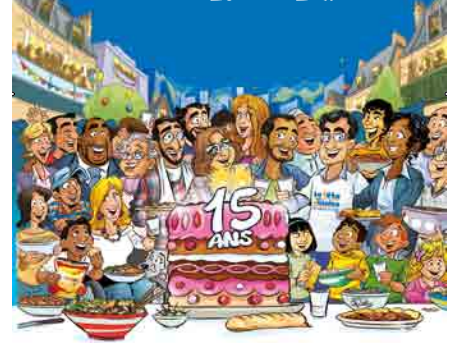
Vous ne le regretterez pas !

TOUS VOISINS :
TOUS RENDEZ-VOUS
LE 29 MAI !

C'est un vendredi soir... La fête des voisins, c'est la soirée Brueilloise incontournable. Alors notez tout de suite sa date, le 29 mai à partir de 19H00, sur la place devant la mairie. Un grand dîner partagé et une belle occasion de se retrouver. Le Comité des fêtes vous contactera bientôt.

la fête des voisins

vendredi 29 mai 2015





Renaturer c'est reconquérir des espaces dégradés pour les mettre à la disposition de la faune et de la flore sauvage.

Trame verte et bleue : comme un début de poème...

TRAME VERTE ET BLEUE EST LE NOM DONNÉ À UN CONTRAT QUI PERMET DE METTRE EN PLACE DES ACTIONS SPÉCIFIQUES POUR SAUVE-GARDER OU RESTITUER, QUAND FAIRE SE PEUT, LE TISSU DE BIODIVERSITÉ : BLEU POUR LES MILIEUX HUMIDES OU AQUATIQUES, VERT POUR LES MILIEUX NATURELS TERRESTRES.

L'objectif principal est de lutter contre l'érosion (la diminution) de la biodiversité et recréer des réseaux écologiques cohérents.

Les projets « trame verte et bleue » se déclinent aussi bien à l'échelle européenne, nationale, régionale, qu'à l'échelle intercommunale.

C'est dans ce cadre expérimental que le bassin versant de la Montcient a été choisi pour une mise en œuvre du Schéma Régional de Cohérence Écologique. Il s'agit d'un des premiers contrats de ce type en Île de France.

La rédaction et l'animation en sont assurées par Géraud de Goede, animateur spécialiste Trame Verte et Bleue, mis à disposition par le PNR, et le contrat sera signé et suivi dans son application par le SMIGERMA (Syndicat Mixte Intercommunal de la Gestion et de l'entretien des Eaux de Ruissellement de la Montcient et de ses Affluents). La signature du contrat devrait être effective durant l'été.

Le financement de l'animation est pris en charge pour 40% par l'Agence de l'Eau (AESN), 40% la région, 10% le PNR et 10% le SMIGERMA.

Des aménagements pour une restauration de la continuité du cours d'eau de la Montcient ou des travaux d'entretien de berges pour restituer des corridors de passage de certaines espèces animales sont des exemples types d'actions « trame bleue ». De même, il sera important de sensibiliser les entreprises, les collectivités et particuliers à réduire l'utilisation d'« intrants » dans la perspective de reconquérir la qualité de l'eau.

Dans le cadre « trame verte », le maintien de prairies ou friches calcicoles soumises à une gestion adaptée (pâturage ou fauchage annuel) feront

l'objet d'actions spécifiques afin de rétablir des milieux naturels écologiques diversifiés.

Notre commune, comme les autres communes du bassin de la Montcient, fait donc partie du dispositif. Brueil s'étendant, en fond de vallée, de part et d'autre du cours d'eau, des continuités écologiques possibles ont été identifiées par le SRCE d'Île de France. En effet, certains sites représentent un intérêt particulier dans le cadre d'une restauration de milieux.

EN CONCERTATION AVEC LA COMMUNE, DES OBJECTIFS SONT FIXÉS :

- Réduire les pollutions diffuses d'origine non agricole
- Araser des seuils de la Montcient et la renaturer du Petit Moulin au Moulin de la Chatarde (et ainsi lutter aussi contre les inondations)
- Etablir un diagnostic écologique pour restaurer et gérer des pelouses calcicoles ou des prairies.

D'ores et déjà des propositions d'actions sont définies : supprimer 3 embâcles et 4 arbres dangereux dans la Montcient, agir sur des espèces invasives comme la renouée, améliorer la ripisylve de certains tronçons du cours, créer un lit mineur d'étiage face au lavoir communal pour favoriser l'auto curage de la rivière à cet endroit.

Trame verte et bleue... sous le pont coule la Montcient pour le plaisir des Brueillois !

Martine Tellier

Un projet d'acquisition

Pour mener à bien ce projet de renaturation de la Montcient, de récréation de la prairie humide ainsi que les compléments (cheminement le long de la rivière et création d'une piste cyclable), le Conseil municipal a pris la décision de se porter acquéreur des 5 hectares de l'ancienne prairie laissée à l'abandon depuis environ 30 ans où au fil du temps s'installe un friche de plus en plus épais. Cette entrée de village qui, les plus anciens se souviennent, était une magnifique prairie a été mise en « réserve d'équipement » au Plan local d'urbanisme de la commune. Son acquisition se fera probablement par une procédure de Déclaration d'Utilité Publique, un dispositif administratif qui permet de réaliser une opération d'aménagement de cette nature.



Laissée à l'abandon depuis plus de 30 ans, la prairie est devenue une friche.

RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS

Comme chaque année, nos cantonniers Gilles et Gérard vont assurer notre service communal de ramassage des déchets de jardin. Ce service, qui n'existe pratiquement dans aucune commune de notre taille, demande à chacun une grande rigueur.

MERCI DE BIEN VOULOIR EN RESPECTER LES RÈGLES :

- n'utiliser que des sacs papier (à acheter ou à prendre en mairie) ou faire des fagots liés pour les branchages,
- ne mettre dans les sacs que des végétaux, pas de pierres, de terre ou de gravats,
- ne sortir les sacs sur le trottoir que le lundi soir, soit la veille du ramassage.

LES RAMASSAGES AURONT LIEU UN MARDI SUR DEUX DE MAI À NOVEMBRE :

- MAI : 5, 19
- JUIN : 2, 16, 30
- JUILLET : 7, 21
- AOÛT : 4, 18
- SEPTEMBRE : 1^{er}, 15, 29
- OCTOBRE : 13, 27
- NOVEMBRE : 10, 24

Budget : résultats 2014

PRÉSENTÉ LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER AVRIL, LE COMPTE ADMINISTRATIF 2014 A FAIT RESSORTIR UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DE 200 944, 91 € ET DE 120 018,44 € D'INVESTISSEMENT.

Il est à noter que nos dépenses de fonctionnement ont diminué de plus de 6900 € par rapport à 2013. Cette volonté de contraindre nos dépenses de fonctionnement sera encore cette année la règle que le Conseil municipal s'est fixée dans la mesure où les dépenses obligatoires sont en constante augmentation, contrairement aux dotations de l'Etat (*voir édito*).

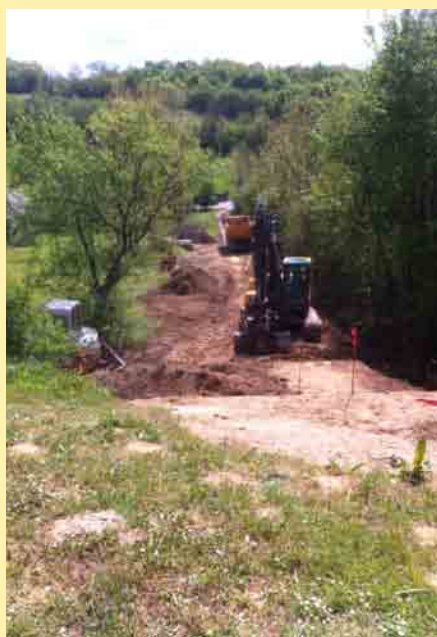
LES MONTANTS QUI ONT ÉTÉ VOTÉS AU BUDGET 2015 :

■ **Section fonctionnement** : 636 913,91€ avec un excédent de fonctionnement 2014 repris pour 16 944,91 €.

■ **Section d'investissement** : 617 417,49 € compte tenu des restes à réaliser de dépenses de 297 611,56 € et des restes à réaliser de recettes de 99 048 €, de l'affectation de résultats de 184 000 € et du virement de la section de fonctionnement pour 120 018,44 €.

Les projets d'investissement 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL A CHOISI CETTE ANNÉE DE PORTER SON EFFORT SUR QUELQUES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ROUTIER : PARKING RUE DE JUZIERS ET RÉFECTION DU CHEMIN DES JONCS À LA CHARTRE, AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU SOUVENIR AVEC CRÉATION D'UNE ZONE 30 ET D'UN ACCÈS MOINS DANGEREUX À L'AGENCE POSTALE COMMUNALE, LA CRÉATION DE LA COULÉE VERTE ENTRE LE HAUT DE LA RUE DE LA GRANDE PERREUSE ET LA STÈLE. PAR AILLEURS, DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DU PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE, DES TRAVAUX SERONT ENTREPRIS À LA MAIRIE ET À LA SALLE DES FÊTES.



Le nouvel itinéraire piétons depuis le Bois de Mady Mespilé jusqu'à la Stèle sera utilisable dans quelques semaines.



Après l'aménagement d'une entrée côté cour, l'agence postale communale et le Kiosque seront plus facilement accessibles.



Le Parking de la Chartre en cours de transformation.

Les taux d'imposition ne seront pas augmentés

Les bases d'imposition prévisionnelle 2015 communiquées par l'administration sont en légère augmentation par rapport à 2014. Elles sont de 1 465 819,00 € pour la taxe d'habitation, de 895 643,00 € pour le foncier bâti et de 24 718,00 € pour le foncier non bâti. Ces bases étant légèrement supérieures à celles de 2014, le Conseil a décidé que les taux d'imposition soient reconduits en 2015 afin de ne pas augmenter la pression fiscale supportée par les habitants.

Ainsi, les taux des trois taxes acquittées par les familles seront reconduits à savoir :

- **Taxe d'habitation** : 7,65 % soit 115 821 € de produit
- **Taxe foncière bâti** : 11,86 % soit 110322 € de produit
- **Taxe foncière non bâti** : 46,87 % soit 11 671 € de produit

Ces contributions directes représentent un produit total de 237 814,00 €.

Le soutien aux associations

Cette année encore, le Conseil municipal a choisi de soutenir les associations partenaires de la commune dans l'animation du village et aussi dans la lutte contre les carrières cimentières.

Les subventions suivantes ont été attribuées :

- **Vie nouvelle** : 700 €
- **Coopérative scolaire** : 200 €
- **ACEMI** : 300 €
- **Amis de Brueil-en-Vexin** : 1 500 €
- **FNACA** : 250 €
- **Croix rouge** : 400 €
- **AVL3C** : 1000 €
- **Comité des fêtes** : 1 500 €
- **Collèges et Lycée** : 700 €

Par ailleurs, concernant les collèges et le lycée, le montant de 50 € par enfant est attribué sur demande. Une somme qui vient en déduction de la participation des familles Brueilloises aux voyages organisés par ces établissements.

Quelques règles printanières de bon voisinage

C'est la saison... Chacun s'active dans son jardin pour entretenir plantes, potager, pelouses. Mais attention, ces travaux indispensables ne nous dispensent pas de respecter les règles de bon voisinage.

■ **L'utilisation de la tondeuse, du motoculteur, du roto-fil...** est autorisée du lundi au samedi de 8H à 12H et de 13H à 19H et en cas de force majeure, elle est tolérée le dimanche entre 10H et 12H. En dehors de ces horaires, leur utilisation est strictement interdite.

■ **Brûler les herbes et branchages et autres déchets verts** n'est pas autorisé. Vous devez les mettre à la collecte des mardis (voir encadré p. 20) ou les déposer à la déchetterie de Gargenville.

Elections départementales

Disons le franchement, elles n'ont pas remporté le succès attendu en termes de participation (à peine 47% dans notre commune au premier tour, 51% au deuxième tour).

Premières élections d'un binôme dans un canton deux fois plus grand que le précédent, elles ont été remportées au deuxième tour par **Cécile Dumoulin et Guy Muller (DVD) avec 75% des suffrages face à Monique Fuhrer et François Siméoni (FN) 25%**.

C'est donc Cécile Dumoulin et Guy Muller qui siègent désormais à Versailles et que nous ne manquerons pas de solliciter pour faire avancer les dossiers de la commune. Nous leur souhaitons bon courage dans leurs nouvelles fonctions.



Chapeau l'artiste

La réputation des peintres de l'AABV n'est plus à faire. A force de promener leurs chevalets aux quatre coins du Vexin, nos artistes Bruellois se font souvent remarquer. Tout dernièrement, Sidney Bénichou, ici avec son épouse, s'est une fois encore distingué en gagnant le premier prix du Salon des arts d'Aubergenville.



Carnet

C'est avec plaisir que nous avons appris la naissance de deux petites Bruelloises. **Loriane** fille de Thierry Kazmierczak et de Noémie Charlet est née à Mantes le 20 février et **Khoé** chez Grégory Lo Presti et Valérie Turrado Moreno qui est née à Clichy le 22 février. Nous félicitons les familles.

Numérique : on reparle du Haut débit

Attendu par tous, on reparle du « Très Haut débit » qui devrait changer considérablement notre accès à internet. Dans le cadre du projet engagé par le Conseil départemental des Yvelines, plusieurs technologies seront mises en œuvre en fonction des contraintes réglementaires et des coûts d'investissement propres à chaque commune du département.

■ **Le FTTH (fiber to the home)** : Il s'agit d'un réseau spécifiquement déployé pour l'accès à Internet, qui s'appuie sur le déploiement de la fibre optique jusque dans les logements. Cette technologie offre les meilleurs débits (> à 100 Mbits/s) mais engendre des coûts de construction très élevés, c'est pourquoi le Conseil départemental a décidé de ne pas couvrir l'ensemble des communes du département avec cette technologie.

■ **Le satellite** : Cette technologie est utilisée en dernier recours dans le cadre de zones d'habitat très dispersées. La principale contrainte de cette technologie réside dans le coût des abonnements qui restent à la charge de l'utilisateur.

■ **La montée en débit** : La montée en débit est une opération qui consiste à remplacer systématiquement les câbles en cuivre situés en amont des répartiteurs (les armoires techniques de France Télécom) par une alimentation en fibre optique. En effet alors que le raccordement par un câble de cuivre limite les débits à 2 Mbit/s en moyenne, les relier en fibre optique permet généralement de disposer de **10 Mbit/s ou plus**. Une opération de montée en débit peut être particulièrement adaptée à certains territoires : notamment dans les cas d'habitats assez rapprochés où la technologie VDSL2 peut apporter rapidement des débits très importants sur le réseau cuivre. **C'est cette technologie qui sera déployée dans notre commune.**

Il est sans doute un peu tôt pour annoncer une date de mise à disposition de cette montée en débit mais dans le meilleur des cas il nous faudra attendre encore 3 à 4 ans... Alors patience !

Enric Devanne

Nos consommations énergétiques

Depuis 3 ans maintenant avec l'aide du PNR du Vexin, la commune s'est engagée dans la maîtrise de ses dépenses énergétiques en ayant recours au CEP : Conseil en Energie Partagée.

Ce dispositif propose l'établissement d'un bilan énergétique du patrimoine communal (bâtiments, éclairage public, consommation d'eau) et offre à la fois un conseil personnalisé pour maîtriser la consommation et un accompagnement dans la réalisation de travaux d'amélioration.

Au terme de ces 3 ans, où en sommes-nous ?

Nous disposons désormais des résultats du suivi annuel des consommations énergétiques. Les conclusions d'une étude thermographique (mesure des déperditions thermiques par camera infra rouge) des bâtiments ainsi qu'une récente campagne de mesure journalière de température nous permettent désormais de passer à l'étape suivante : le lancement d'actions et d'investissements qui permettront d'alléger la facture énergétique de la commune.

Analyse thermographique de la salle des fêtes et école :

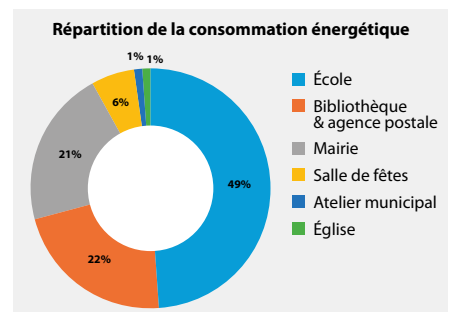


Quels sont les principaux chiffres ?

■ Une facture globale annuelle (électricité, fioul, propane) stabilisée vers 32000€ soit près de 45€ par habitant,

■ Des dépenses réparties entre le patrimoine communal (70%) et l'éclairage public (30%)

La commune se situe légèrement moins bien que la moyenne des communes de taille similaire :



Quels sont les grands axes d'amélioration ?

■ **Ecole** : optimiser la régulation de la température (thermostats automatiques),

■ **Mairie, bibliothèque & agence postale** : améliorer l'isolation thermique (toiture notamment),

■ **Salle des fêtes, école du haut** : améliorer l'isolation thermique, changement des huisseries & vitrages,

■ **Eclairage public** : étude de solutions telles que la modulation de puissance (réduction partielle de l'éclairage déjà en place à La Chartre) ou l'extinction nocturne totale.

Certaines actions seront d'ores et déjà inscrites au budget 2015 et seront lancées dès que possible.

LE CEP ET MOI ?

Chacun d'entre nous peut avoir recours aux conseils de l'association « Energies Solidaires » qui nous accompagne dans le CEP : éco-construction, isolation, choix énergétiques, matériaux renouvelables...

■ **Un contact :**

www.energies-solidaires.org ou tel : 01 39 70 23 06

... et rappelons que nous pouvons tous réduire notre facture énergétique au quotidien par de simples petits gestes ! **Soyons tous éco-citoyens !**

Antoine Westelynck